



DECISION 26/24

Ville d'Arbois
Tél : 03 84 66 55 55
Mail : mairie@arbois.fr
www.arbois.fr

Objet : Route forestière de BRETIGNY

La Maire de la Ville d'Arbois,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 04 mars 2024, délégrant à Mme la Maire toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu les devis reçus dans le cadre de la consultation relative à la réhabilitation de la route forestière de Brétigny,

Vu l'avis de la commission d'ouverture des plis en date du 25 octobre 2024,

DECIDE

De retenir l'offre de l'entreprise Groupe BONNEFOY – 25660 SAONE pour un montant de 96 843.90€ HT, soit 112 212.68€ TTC

Dit que les crédits sont prévus au budget 2024 de la forêt

Arbois, le 29 octobre 2024

La Maire,



Valérie DEPIERRE